

**COMMUNE DE TIEFFENBACH**  
 -----  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 -----

**Séance du 14 juin 2013**

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

**Sont présents** : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., KLEITZ R., LUTSCH F.,  
 SCHNEIDER S., ZENSES M.

Mme REUTENAUER C.

**Absent excusé** : M. BERRON F.

**Absent non excusé** : M. JUNG A.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2013
2. Accès handicapés : Ecole / Mairie
3. SIVOM : Eaux pluviales : participation des communes dans le cadre d'un réseau unitaire
4. Subvention : Conseil de Fabrique de Berg Thal – annexe Kirchberg
5. Divers

- - - o O o - - -

**1. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2013**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 23.05.2013.

**2. Accès handicapés : Ecole / Mairie**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation des communes de mettre aux normes les bâtiments recevant du public afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées. L'étude d'accessibilité a permis de définir les aménagements à modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter le cabinet N2i d'Ingwiller afin d'établir un chiffrage des travaux à effectuer
- de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces aménagements
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

### **3. SIVOM : Eaux pluviales : participation des communes dans le cadre d'un réseau unitaire**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

La compétence « assainissement collectif » a été transférée dans sa totalité au SIVOM de la Haute Moder.

Une grande partie du réseau est unitaire, ce qui signifie que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans le même tuyau.

De nombreux travaux dits d'assainissement sont en réalité des travaux d'assainissement pluvial. En effet, l'urbanisation continue vient saturer des réseaux en place depuis cinquante ans. La seule collecte des eaux usées ne pose pas de problème de dimensionnement. Par contre, l'ajout systématique des eaux pluviales provoque des surcharges.

Le Président du SIVOM de la Haute Moder, en charge de la compétence assainissement, propose donc de réaliser les travaux nécessaires, mais sollicite une contribution communale annuelle. Celle-ci sera calculée au prorata du nombre d'habitants selon un forfait actualisable par délibération du SIVOM de la Haute Moder.

La participation des communes sera effective au 1er janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De contribuer aux travaux d'assainissement pluvial au prorata du nombre d'habitants par un forfait qui sera défini annuellement par délibération du SIVOM de la Haute Moder ;
- D'approuver la modification des statuts du SIVOM de la Haute Moder en conséquence ;
- D'autoriser le Président du SIVOM de la Haute Moder à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **4. Subvention : Conseil de Fabrique de Berg Thal – annexe Kirchberg**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Conseil de Fabrique de Berg Thal – Annexe Kirchberg. Celui-ci sollicite de la commune une subvention pour des travaux de rénovation de la tour de la chapelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant qu'il s'agit du patrimoine local de la région, décide à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 100 €.

### **5. Divers**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de remise en état de la rue principale nécessitant une nouvelle couche d'enrobé, il s'avère nécessaire de repeindre les marquages horizontaux. Notamment les passages piétons ainsi que les cédez-le-passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise Alsace Application de Siewiller d'un montant de 755 € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier
- d'imputer la dépense en section d'investissement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

Le Maire,

Les Conseillers,

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE  
COMMUNE DE TIEFFENBACH

-----  
**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 14 juin 2013**

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

**Sont présents** : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., KLEITZ R., LUTSCH F.,  
SCHNEIDER S., ZENSES M.  
Mme REUTENAUER C.

**Absent excusé** : M. BERRON F.

**Absent non excusé** : M. JUNG A.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

**2. Accès handicapés : Ecole / Mairie**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation des communes de mettre aux normes les bâtiments recevant du public afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées. L'étude d'accessibilité a permis de définir les aménagements à modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter le cabinet N2i d'Ingwiller afin d'établir un chiffrage des travaux à effectuer
- de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces aménagements
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 14.6.2013 et de la publication du 14.6.2013.

Le Maire,  
R. LETSCHER

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE  
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

**-----  
EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----**

**Séance du 14 juin 2013**

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

**Sont présents** : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., KLEITZ R., LUTSCH F.,  
SCHNEIDER S., ZENSES M.

Mme REUTENAUER C.

**Absent excusé** : M. BERRON F.

**Absent non excusé** : M. JUNG A.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

**3. SIVOM : Eaux pluviales : participation des communes dans le cadre d'un  
réseau unitaire**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

La compétence « assainissement collectif » a été transférée dans sa totalité au SIVOM de la Haute Moder.

Une grande partie du réseau est unitaire, ce qui signifie que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans le même tuyau.

De nombreux travaux dits d'assainissement sont en réalité des travaux d'assainissement pluvial. En effet, l'urbanisation continue vient saturer des réseaux en place depuis cinquante ans. La seule collecte des eaux usées ne pose pas de problème de dimensionnement. Par contre, l'ajout systématique des eaux pluviales provoque des surcharges.

Le Président du SIVOM de la Haute Moder, en charge de la compétence assainissement, propose donc de réaliser les travaux nécessaires, mais sollicite une contribution communale annuelle. Celle-ci sera calculée au prorata du nombre d'habitants selon un forfait actualisable par délibération du SIVOM de la Haute Moder.

La participation des communes sera effective au 1er janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De contribuer aux travaux d'assainissement pluvial au prorata du nombre d'habitants par un forfait qui sera défini annuellement par délibération du SIVOM de la Haute Moder ;
- D'approuver la modification des statuts du SIVOM de la Haute Moder en conséquence ;
- D'autoriser le Président du SIVOM de la Haute Moder à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 14.6.2013 et de la publication du 14.6.2013.

Le Maire,  
R. LETSCHER

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE  
COMMUNE DE TIEFFENBACH

-----  
**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 14 juin 2013**

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

**Sont présents** : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., KLEITZ R., LUTSCH F.,  
SCHNEIDER S., ZENSES M.  
Mme REUTENAUER C.

**Absent excusé** : M. BERRON F.

**Absent non excusé** : M. JUNG A.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

**4. Subvention : Conseil de Fabrique de Berg Thal – annexe Kirchberg**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Conseil de Fabrique de Berg Thal – Annexe Kirchberg. Celui-ci sollicite de la commune une subvention pour des travaux de rénovation de la tour de la chapelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant qu'il s'agit du patrimoine local de la région, décide à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 100 €.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 14.6.2013 et de la publication du 14.6.2013.

Le Maire,  
R. LETSCHER

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE  
COMMUNE DE TIEFFENBACH**

-----  
**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 14 juin 2013**

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

**Sont présents** : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., KLEITZ R., LUTSCH F.,  
SCHNEIDER S., ZENSES M.  
Mme REUTENAUER C.

**Absent excusé** : M. BERRON F.

**Absent non excusé** : M. JUNG A.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

**5. Divers**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de remise en état de la rue principale nécessitant une nouvelle couche d'enrobé, il s'avère nécessaire de repeindre les marquages horizontaux. Notamment les passages piétons ainsi que les cédez-le-passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise Alsace Application de Siewiller d'un montant de 755 € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier
- d'imputer la dépense en section d'investissement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Sous - Préfecture le 14.6.2013 et de la publication du 14.6.2013.

Le Maire,  
R. LETSCHER